

Non respect du plan de surendettement

Par Marie-Reine, le 17/11/2019 à 01:08

Bonsoir, Mon débiteur (dettes locatives 4010,33€, tableau d'amortissement = 111,40 du 8ème au 43ème mois), ne respecte pas l'execution des mesures prises par la commission de surendettement. Que puis-je faire pour faire valoir mes droits ?

Cordialement

Madame xxxxxxxxxx

Par Visiteur, le 17/11/2019 à 09:37

Bonjour

SUR LEGAVOX...https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/respect-plan-conventionnel-surendettement-pouvoirs-9624.htm